

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

**MARDI 26 NOVEMBRE 2024
PARIS OU DISTANCIEL**

RÉDUCTION
150 € HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
30/09/2024
(WEB150)



23^e rendez-vous annuel

REDRESSEMENTS FISCAUX

Actualité 2024



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

**Suivez l'évolution
de ce programme**



www.efe.fr



*Bonne mise à jour des
contentieux en cours*



*Concret, précis avec beaucoup
de commentaires*



*Interventions de très bonne
qualité sur les arrêts en cours*



Alain BARBOT

Responsable de l'Offre en Comptabilité - Fiscalité
abarbot@efe.fr

Le montant des redressements fiscaux notifiés représente chaque année plus de 20 milliards d'euros pour les entreprises et les particuliers. Il est toujours indispensable de les décrypter pour anticiper les impacts sur vos droits et obligations.

L'administration fiscale prône le dialogue avec les contribuables. Elle est portée par la lutte contre les pratiques, positions et opérations fiscales qu'elle estime contraire aux textes. Toutefois, tous les redressements ne se terminent pas devant les juges pour apparaître sur la place. Il est important de connaître l'actualité des chefs de redressements en cours et les points d'attention de l'administration fiscale.

Avec ce rendez-vous incontournable de fin d'année, **organisé par EFE depuis plus de 20 ans**, vous échangerez avec de **grands avocats spécialistes de chaque domaine** sous la présidence du **Président Gilles Bachelier**.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- Accueil des participants : 8h45
- Ouverture des débats : 9h00
- Déjeuner de 12h30 à 14h00
- Café-Networking de 15 minutes à 10h30 et 16h00
- Clôture de la journée à 17h30

POUR QUI ?

- Directeurs et responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables
- Avocats et conseils

POURQUOI ?

- Bénéficier des **commentaires d'éminents membres du Conseil d'État**
- **Faire le point et maîtriser les redressements en cours** exposés et commentés par des avocats fiscalistes de renom
- Maîtriser **l'évolution des contrôles fiscaux et des procédures de redressement de l'administration en matière de fiscalité interne et internationale**

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme de **tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes** dans leur domaine de compétences
- Cette conférence est conçue sous une forme interactive. Vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- **Une documentation détaillée** reprenant l'ensemble des points débattus au cours de la journée sera remise en début de séance

LES ACQUIS

- **Sécuriser vos pratiques fiscales** et mettre en place vos opérations fiscales sans risque
- Mettre en œuvre **des stratégies fiscales en tenant compte des redressements fiscaux réalisés en 2024**
- Maîtriser **les chefs de redressement les plus sensibles** du moment et anticiper **les risques de rehaussements**

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués



Note de satisfaction



Avis
Véifiés



Formation d'actualité
riche et complète.



Complet et précis.



Très bien conforme à mes
attentes, je recommande.

MARDI 26 NOVEMBRE 2024

ATTENTION

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence

JOURNÉE PRÉSIDIÉE PAR :



Gilles BACHELIER
Président (H) de chambre
CONSEIL D'ÉTAT

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :



Olivier FOUQUET
Président de Section (H)
CONSEIL D'ÉTAT



Marie-Astrid DE BARMON
Conseillère d'État
CONSEIL D'ÉTAT



Benoît BOHNERT
Président adjoint de la
section des finances
CONSEIL D'ÉTAT



Charles-Emmanuel AIRY
Maître des requêtes
CONSEIL D'ÉTAT

AVEC LES AVOCATS ET EXPERT-COMPTABLE :



Armelle ABADIE
Avocat Associée
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Frédéric BERTACCHI
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Bruno GOUTHIERÈ
Avocat Associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Éric QUENTIN
Avocat Associé
HOCHE SOCIÉTÉ D'AVOCATS



Thomas PERROT
Avocat Associé
SKADDEN ARPS SLATE MEAGHER & FLOM



Betty TOULEMONT
Avocat Associé
TZA TOULEMONT ZAPP AVOCATS ASSOCIÉS



Hervé KRUGER
Expert-comptable et
Commissaire aux comptes -
Associé, **MAZARS**
Professeur Associé
Université de Bourgogne

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des redressements et actualités jusqu'au jour de la conférence



8h45 Accueil des participants

9h00 FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Titres de participation

- Qualification des titres de participation
- Régime d'imposition des titres de participation

Régime des sociétés mères et filiales

- Opérations de repos ou de pension de titres
- Quote-part de frais et charges et perte de change

Intégration fiscale

- Régime des distributions
- Remise en cause des crédits d'impôt reportables
- Amendement Charasse

Charges financières

- Qualification d'entreprises liées
- Justification du taux d'intérêt entre parties liées situation du débiteur et du créancier
- Subordination de la déduction des intérêts servis à un prêteur lié à leur imposition au niveau de ce dernier

Aides aux filiales et recapitalisations : qualification de la nature de l'aide

Provisions et amortissements

- Provisions pour restructurations et notion « d'évènement en cours » la clôture de l'exercice au sens de l'article 39-1 5° du CGI
- Provisions pour garantie décennale des constructeurs

Restructurations d'entreprises

- Incidences sur le droit au report des déficits
- Recapitalisation pré-cession

Opérations intragroupes à l'épreuve de l'acte anormal de gestion

- Management fees : état des lieux
- Apports et cessions à prix majorés ou minoré

Crédits et réductions d'impôts

14h00 TVA

- Redressements en matière de droit à déduction
 - Le casse-tête des sociétés holdings
 - La question des régularisations de TVA antérieurement déduite
 - Quels sont les schémas de fraude en cours ?
- Redressements en matière de TVA collectée
 - Redressement établissements stables : de la question de la prescription et des sanctions applicables en matière de TVA
 - No show, indemnités, etc... comment définir l'existence d'un service
- Actualité des redressements en matière de taxe sur les salaires
 - Remise en cause de la sectorisation
 - Quelle définition retenir pour l'affectation du personnel salarié ?

15h00 FISCALITÉ INTERNATIONALE

- Quels contrôles des sociétés étrangères exerçant une activité occulte en France ? Dans quels cas l'administration considère-t-elle qu'elles ont un établissement ou un siège de direction en France ? Quelles conséquences en tire-t-elle ?
- Versements de dividendes à des non-résidents
 - Quels contrôles de la notion de résident et de celle de siège de direction effective ?
 - Quelle vérification de l'assujettissement à l'impôt du bénéficiaire pour l'application des conventions fiscales ?
 - Comment démontrer que la condition tenant au bénéficiaire effectif est remplie ?
 - Dans quel cas y a-t-il abus ou montage artificiel ?
- Article 182 B du CGI : retenue à la source sur les redevances et rémunérations de services rendus par des non-résidents
 - Quels contrôles du champ d'application de la retenue, notamment concernant les services non fournis en France mais utilisés en France ?
 - Quels contrôles des modalités d'application de la retenue : assiette, taux, redevable... ?
- Imposition des revenus de source étrangère : comment éliminer la double imposition ?
 - Comment calculer et imputer le crédit d'impôt ?
 - Quelles sont les cas de refus opposés par les services fiscaux ?
- Prix de transfert : quelles pratiques et quels redressements en matière de prix de transfert ? Comment choisir la bonne méthode de détermination des prix ?
- Quelle déduction des frais financiers à l'international ?
- Quelle mise en œuvre pratique de l'article 209 B du CGI lors des contrôles fiscaux ?

16h15 FISCALITÉ LOCALE

Taxe foncière et CFE

- Locaux professionnels
 - État des débats sur les catégories et les pondérations
 - Quelles contestations possibles des redressements portant sur l'évaluation des locaux professionnels ?
- Locaux industriels
 - Quels biens sont exonérés ?
 - Remise à plat les valeurs foncières : quelle marge de manœuvre ?
 - Changements de qualification : comment mettre en place le lissage ?
- « Locaux d'habitation » et déclaration des changements
 - Les rehaussements liés aux anomalies déclaratives sur GMBI : comment les éviter ?

CVAE

- Calcul la valeur ajoutée pour la CVAE : quelles remises en cause ?
 - Au titre des produits d'exploitation
 - Au titre des charges d'exploitation

Autres taxes

- La TASCOM et ses subtilités
 - Les évolutions en matière de taxe annuelle sur certains locaux en Ile-de-France (TABIDF, TASS)



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 26 novembre 2024

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 10

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain Barbot
abarbot@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	1 095 € HT	795 € HT

* **tarif spécial pour les membres d'une association fiscale professionnelle**

150 € HT de réduction pour toute inscription avant le 30/09/2024 (code WEB150)**

** *Non cumulable avec toute autre réduction*

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

